

VILLE DE  
CHIÈVRES



Wallonie

Commune de 7950 CHIEVRES

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. et Mme HANSOL – VAN DRIESSCHE**, domiciliés à 1460 VIRGINAL, rue Roger Bachelart 23.

Le terrain concerné est situé à **7950 CHIEVRES, Grand'Rue 19** et est cadastré **1ère division section B n°40/2 K**.

La demande concerne la **rénovation et extension d'une habitation**.

Le projet est soumis à annonce de projet suivant l'article D.VIII.6 du CoDT car il s'écarte du Guide Régional d'urbanisme (Centre Ancien Protégé) pour les motifs suivants :

Art. 396 – Toitures

- pente et matériau : l'extension sera couverte d'une toiture plate

Art. 397 – Zone de cours et jardins

- l'extension est située en zone de cours et jardins

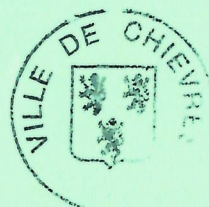
Le dossier peut être consulté les jours ouvrables **SUR RENDEZ-VOUS** de 8h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, téléphone : 068/656 829, mail : d.soris@chievres.be, dont le bureau se trouve à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **09/08/2021 au 31/08/2021** au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue du Grand vivier n°2 à 7950 CHIEVRES.

Par le Collège, le *26/07/2021*

Pour la Directrice Générale,  
L'agent délégué,

Mme A. DELCHEVALERIE



Le Bourgmestre,

M. C. DEMAREZ

